



**Contrat pour les marchands,
artisans et exposants**

Règlements et politiques 2018
6 au 8 avril 2018

Université Laval
Pavillon Desjardins-Pollack

Mot de bienvenue

Du 6 au 8 avril 2018 se tiendra la huitième édition officielle du Festival Nadeshicon à l'Université Laval, Québec, Québec.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à ceux qui se joignent à nous cette année et également à tous ceux qui reviennent au Festival Nadeshicon.

Ce guide est conçu pour les marchands (commerçants qui vendent de la marchandise), les artisans (artistes vendant leurs créations) et les exposants (organisations cherchant, à priori, de la visibilité au cours du Festival Nadeshicon).

Cette année, les réservations des espaces marchands se feront sur le principe du premier arrivé, premier servi tandis que les artistes seront sélectionnés selon un système de loterie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au:

Dealers@nadeshicon.ca

Au plaisir de vous y voir,

Maude Cuerrier
Présidente du Comité Exécutif

I. Introduction

Le Festival Nadeshicon est une initiative du Club Animé Québec, une association étudiante de l'Université Laval accréditée depuis 1992. Son nom provient de «Nadeshiko», le mot japonais désignant la fleur d'œillet qui fleurit au printemps et fait référence à l'expression «Yamato Nadeshiko», synonyme de la femme parfaite.

La vocation du Festival Nadeshicon, situé à même le terrain de l'Université Laval, à Québec, demeure la promulgation et la célébration de la culture japonaise telle que véhiculée par les mangas tout en éduquant le grand public sur la réalité de la culture japonaise autant actuelle qu'ancestrale.

Les billets, au coût de 30\$ chacun (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans), permettent aux familles de venir se renseigner sur la vie au Japon et ce, à faible coût.

Serez-vous de ceux qui feront vibrer l'Université Laval en avril prochain?

1.1. Mission

Les objectifs du Festival Nadeshicon se détaillent en trois points :

- 50% anime et 50% culturel
- Familial et général
- À faible coût

Nous permettons aux familles de venir se renseigner sur la vie au Japon sans se ruiner à la porte d'entrée. Ainsi, les festivaliers peuvent épargner sur le coût d'entrée et donc, dépenser de plus grandes sommes dans la salle marchande, une partie vitale de toute convention.

À Nadeshicon, vous pourrez retrouver :

<ul style="list-style-type: none">• Mascarade• Défilé de mode japonais• Salle marchande• Panels• Invités• Concerts	<ul style="list-style-type: none">• Nadeshicon Idol• Activités liées au Cosplay• Photographes• Danses culturelles• Visionnements d'animés• Nourriture japonaise
---	--

1.2 Achalandage

Depuis sa première édition officielle en 2011, Nadeshicon a accueilli plus de 10000 festivaliers venant de partout au Québec et de l'extérieur.

Édition	Prévisions	Participants
2017	2500	2400
2016	2000	2300
2015	1500	2000
2014	1250	1400
2013	1000	1100
2012	700	800
2011	300	650
2010 (non officielle)	N/O	200

Notre public actuel se compose à 39% de jeunes de 16 à 19 ans et de 37% de 20 à 25 ans dont 68.5% proviennent de la ville de Québec.

II. Salle marchande

La salle marchande, située dans le Grand Salon, accueillera les marchands, artisans et certains exposants.

2.1 Heures d'ouverture

	Samedi	Dimanche
Installation	7h à 10h	9h à 10h
Heures d'ouverture	10h à 18h	10h à 17h
Fermeture	18h à 19h	17h à 19h

Veuillez noter que la salle marchande sera inaccessible le vendredi le 6 avril.

2.2 Installation

Les marchands et artisans auront accès à la salle marchande durant les heures d'installation. Le débarcadère et le chariot élévateur seront mis à disposition selon les plages attribuées (durée limitée). Vous devrez donc obligatoirement réserver une plage horaire afin d'utiliser ceux-ci sans quoi l'accès vous sera refusé.

La totalité des marchandises doit être installée à la fin des heures d'installation, afin que tout soit prêt pour l'ouverture (10h00 le samedi et le dimanche). À partir de l'ouverture, le débarcadère ne sera plus accessible.

2.3 Ouverture

Tous les marchands et artisans doivent être prêts et à leur table avant l'ouverture de la salle au public (soit à 10h00 le samedi et le dimanche).

2.4 Fermeture

Lorsque les festivaliers auront tous quitté la salle marchande, les marchands, artisans et exposants auront alors la période de fermeture (soit 18h00 à 19h00 le samedi et 17h00 à 19h00 le dimanche) pour ranger leur matériel et quitter la salle.

Lors du démontage (dimanche), le débarcadère et le chariot élévateur seront mis à disposition des marchands, artisans et exposants (pour une durée limitée).

2.5 Sécurité

Après la fermeture, les portes de la salle marchande seront verrouillées. Aucun festivalier n'y aura accès. Cependant, le comité exécutif du Festival Nadeshicon:

Maude Cuerrier, Présidente
Jonathan Gauvin Richard, Vice-président
Pascal Barrette, Responsable des Communications
Mathieu Deshaies, Trésorier
Justin Nguyen, Secrétaire

et les employés de l'Université Laval pourraient avoir à y pénétrer dans certaines situations.

Veuillez noter que le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'événement ne se tiennent pas garants de toutes pertes d'argent, vols ou bris de matériel.

2.6 Exposants

Au contraire des marchands et artisans, les espaces exposants seront majoritairement placés à l'extérieur de la salle marchande. Ces espaces seront sélectionnés spécialement afin de maximiser la visibilité et l'achalandage des festivaliers.

Les seules exceptions permises seront les exposants cherchant à vendre des marchandises: ceux-ci pourront exceptionnellement être placés à l'intérieur de la salle marchande et, le cas échéant, devront suivre ces présents règlements et politiques comme un marchand.

La location des espaces exposant nécessite l'approbation du comité exécutif du Festival Nadeshicon. Il vous sera donc nécessaire de communiquer directement avec ceux-ci à l'adresse: Contact@nadeshicon.ca

III. Espaces marchands et artisans

3.1 Classification

3.1.1 Se classifie comme **MARCHAND** :

- Une personne ou entreprise qui vend des articles officiels, neufs ou usagés, produits en manufacture.
- Une entreprise qui vend des articles « faits maison », et enregistrée comme compagnie (personne morale à but lucratif) auprès du registraire des entreprises du Québec ou du Canada.

3.1.2 Se classifie comme **ARTISAN** :

- Une personne ou entreprise qui vend des articles « faits maison », enregistrée ou non auprès du registraire des entreprises du Québec ou du Canada

Tarifs

3.2 Voici les tarifs pour les marchands et les artisans

Catégories	Espaces Réguliers	Combo "L"	Combo "U"
Marchand	130\$	185\$	370\$
Artisan	70\$	95\$	-

Veillez noter que les exposants pourront s'acquitter des frais reliés à la location d'une table par échange de services ou autres modalités. Nous vous prions de communiquer avec nous si c'est votre cas (Contact@nadeshicon.ca).

- L'organisation du Festival Nadeshicon se réserve le droit d'annuler ou de refuser toutes applications à la salle marchande.
- L'organisation du Festival Nadeshicon pourra changer les espaces attribués à sa discrétion.
- Chaque espace marchand, artisan et exposant complet comprend une (1) table de 5pi x 2.5pi (1,5m x 0,8m) et deux (2) chaises.
- Chaque Combo « L » comprend deux (2) tables ainsi que deux (2) chaises.
- Chaque Combo « U » comprend quatre (4) tables ainsi que quatre (4) chaises.
- Toutes les tables louées ne comprennent pas de nappes. Il est donc recommandé aux marchands et artisans d'amener des nappes afin de couvrir leur table et afin de recouvrir la marchandise en fin de journée.
- Chaque espace a la possibilité d'être agrémenté d'un panneau permettant d'accrocher des articles derrière les tables. Ces articles doivent toutefois être accrochés en utilisant les velcros/autocollants fournis sans quoi vous serez facturé tout dommage causé. Le coût pour un panneau est de 15\$.

3.3 Badges

- Chaque espace complet marchand ou artisan est accompagné d'un (1) ou deux (2) badges marchand ou artisan, selon les besoins.
- Chaque Combo « L », marchand ou artisan est accompagné entre un (1) ou deux (2) badges marchand ou artisan, selon les besoins.
- Chaque combo « U », est accompagné entre un (1) et quatre (4) badges marchand, selon les besoins.

Ces badges n'offrent pas de privilèges supplémentaires, outre le fait qu'ils pourront être transférés d'une personne à l'autre, en vue de la tenue de l'espace loué.

3.4 Accès électriques

Un accès aux prises électriques sera disponible, sur demande uniquement.

3.5 Paiements

• **En personne**

En argent comptant ou par chèque (non post-daté) à l'ordre du Club Animé Québec, au local du Club Animé Québec.

Club Animé Québec
Pavillon Maurice Pollack
2305, rue de l'Université
Local 2216
Québec, QC, G1V 0A6
Canada

Le paiement devra être acheminé jusqu'à nous dans les 2 semaines suivant la confirmation de votre demande sans quoi vous perdrez votre réservation.

• **Par Internet**

Après complétion de votre formulaire web et confirmation de votre réservation, une facture Paypal vous sera alors envoyée à votre adresse courriel figurant sur votre contrat. Nous attendrons votre paiement au maximum 1 semaine à partir de la date de facturation Paypal, après quoi vous perdrez votre réservation.

Tous les prix sont en dollars canadiens (\$ CAN). Veuillez ne pas envoyer d'argent comptant par la poste; le Festival Nadeshicon et le Club Animé Québec ne seront pas tenus responsables en cas de perte ou de vol du paiement envoyé par la poste.

3.6 Remboursement et annulation

Aucun remboursement pour les espaces marchand artisan ou exposant ne sera disponible. Certaines situations exceptionnelles pourraient mener à un remboursement partiel, à la discrétion des organisateurs de Nadeshicon.

IV. Stationnement sur le campus UL

Voici les heures de gratuité pour les différents stationnements du campus universitaire. Nous vous conseillons de visiter le site du Service de Sécurité et de Prévention.

<http://www.ssp.ulaval.ca/stationnement/>

Vous y trouverez les plans des stationnements, les tarifs horaires et autres informations.

En cas de différences entre les informations de ce contrat et celles du site web, ces dernières prévalent.

4.1 Stationnement intérieur

- Vendredi :
 - Niveau 00 du Desjardins-Pollack et au PEPS : Gratuit de 7h00 à 9h30, de 11h30 à 14h et de 16h30 à la fin de la soirée.
 - Niveau 0 du Desjardins-Pollack : Gratuit à partir de 20h00.
- Samedi : Gratuit toute la journée
- Dimanche : Gratuit toute la journée

4.2 Stationnement extérieur

- Vendredi :
 - Partout sur le campus : Gratuit à partir de 20h00.
- Samedi : Gratuit toute la journée
- Dimanche : Gratuit toute la journée

V. Règlements du contrat

5.1 RÈGLES DE LA SALLE MARCHANDE

5.1.1 Le chargement et le déchargement de marchandises peut se faire à partir du débarcadère (Voir Annexe I) seulement durant les heures d'installation et de fermeture. Le Festival assignera une heure précise à chaque marchand, artisan ou exposant désirant utiliser cet équipement. Pendant ce laps de temps, les utilisateurs avec une plage attribuée ont la priorité sur l'utilisation du chariot élévateur. Le chargement et déchargement peut également se faire via les portes principales, pendant les heures d'installation.

5.1.2 Les marchands et artisans doivent utiliser les chaises et table(s) qui leur auront été assignées. Ils ne peuvent pas échanger les tables ou les chaises. Ils ne peuvent utiliser les tables ou les chaises qui ne leur ont pas été assignées, même si elles ne sont pas utilisées.

5.1.3 Les marchands et artisans doivent respecter leur espace alloué et ne pas empiéter sur les espaces voisins.

5.1.4 Les marchands et artisans ne peuvent céder leur espace assigné

5.1.5 Les heures d'ouverture, d'installation et de fermeture peuvent être modifiées sans préavis.

5.2 Badges

5.2.1 Les marchands, artisans et exposants, tous comme les festivaliers et autres participants, doivent porter leur badge, de façon visible, en tout temps pendant la durée du festival.

5.2.2 Les badges ne peuvent être partagés, sauf aux autres représentants de la compagnie ou de l'organisation, en vue de la tenue de l'espace loué.

5.2.3 En cas de perte du badge marchand ou artisan, il sera possible de s'en procurer un nouveau au prix de 30\$ (sauf exceptions).

5.2.4 Tous les marchands, artisans et exposants sont soumis aux mêmes règles de comportement que le reste des festivaliers, tel que décrit dans le guide de la convention.

5.3 Ventes

5.3.1 Aucune vente, de la part des marchands et artisans, ne peut avoir lieu sur les lieux du festival à l'extérieur de la salle marchande.

5.3.2 Aucune vente à pression ne sera tolérée sur les lieux du festival.

5.3.3 Les marchandises pour adultes doivent être recouvertes (d'une matière opaque) et ne pas être à la vue du public. Les marchands et artisans qui vendent du matériel pour adultes doivent s'assurer que les acheteurs sont âgés d'au moins 18 ans, au moyen d'une preuve d'identité. Toutes les marchandises doivent respecter les lois canadiennes et québécoises.

5.3.4 Aucune arme ou réplique d'arme ne peut être vendue sur les lieux du festival sans l'autorisation des organisateurs.

5.3.5 Aucune sollicitation ne sera permise sur les terrains de la convention en dehors de vos espaces marchands ou artisans attribués.

5.3.6 Aucun espace de rangement, en dehors de l'espace attribué dans la salle marchande, ne sera disponible pour les marchands et artisans sur les terrains de la convention, à moins d'un arrangement, au préalable, avec le comité exécutif de l'événement.

5.3.7 Il est strictement défendu d'effectuer toute loterie ou tous jeux de hasard qui demanderaient un permis de la Régie de la Société des loteries du Québec.

5.4 Marchandises illicites

5.4.1 Conformément aux articles 406 à 412 du Code Criminel Canadien (L.R.C (1985), ch. C-46) et la Loi sur les marques de commerce (L.R.C (1985), T-13), il est interdit de vendre tout article reproduisant, sans consentement, une marque de commerce, tout article falsifiant, de quelque manière, une marque de commerce ou tout article possédant une marque ressemblante au point d'être conçue de manière à induire en erreur.

5.4.2 Conformément à La Loi Canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), il est interdit de vendre tout article présentant une œuvre dont le distributeur ne possède pas les droits d'auteur ou le consentement de l'auteur original. Ceci exclu les marchandises officielles, pour lesquelles les droits d'auteurs sont préalablement enregistrés.

5.4.3 Conformément à La Loi Canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), il est interdit de reproduire toute œuvre sur laquelle existe un droit d'auteur, dans un but lucratif. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, toute reproduction par calquage manuel, informatique ou photographique.

5.4.4 Conformément à La Loi Canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. (1985), ch. C-42), il est interdit de modifier toute œuvre sur laquelle existe un droit d'auteur, dans un but lucratif. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, la modification de produits officiels non destinés à l'altération par le consommateur ou le distributeur.

5.4.5 Conformément à La Loi Canadienne sur l'étiquetage des textiles (L.R.C. (1985), ch. T-10), sont interdites la vente, l'importation ou la publicité, par le fournisseur, d'un article textile de consommation dont l'étiquetage ne précise pas le contenu en fibres textiles. Ceci exclut certains articles conformément à la lois tels que : sacs à main, bagages, articles pour pieds, jouets, ceintures, banderoles et étendards.

5.4.6 Le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'événement se gardent le droit de demander le retrait de toute marchandise dont ils seraient incapables de déterminer la légalité ou le respect des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle.

5.4.7 Le refus de se contraindre au retrait d'un article, à la demande du Festival Nadeshicon, du Club Animé Québec ou des organisateurs de l'événement, pourra mener à l'expulsion du marchand ou de l'artisan.

5.5 Sécurité contre les incendies

5.5.1 Il est interdit de bloquer le matériel de sécurité contre les incendies et les affiches à cet égard (extincteurs, prises d'incendie, portes, enseignes de sortie de secours et plans d'évacuation).

5.5.2 Les sorties des îlots de tables doivent être libres afin de pouvoir aisément y circuler.

5.5.3 Les stands, objets exposés et tables doivent être agencés de façon à ne pas restreindre :

- Les accès à toutes les issues et leur visibilité;
- La largeur totale de toutes les issues;
- La visibilité de tous les panneaux d'issues;
- L'accès au matériel contre les incendies;
- La largeur des couloirs de circulation (2 mètres).

5.6 Installation, démontage et nettoyage

5.6.1. Les marchands, artisans et exposants doivent respecter les heures indiquées aux fins d'installation et de démontage.

5.6.2 Tout article laissé dans la salle marchande après la fin de la convention sera, de facto, laissé aux soins du loueur de la salle, soit le Bureau Événement Campus de l'Université Laval. Le Festival Nadeshicon, le Club Animé Québec ainsi que les organisateurs de l'événement ne tiennent pas garants des pertes possibles en dehors des heures de location de la salle marchande et des décisions du Bureau Événement Campus.

5.6.3 Tout frais supplémentaires octroyés par le Club Animé Québec sur le contrat de location de la salle marchande et encourus par une occupation malpropre (ou ayant produit des dommages matériels) de votre espace alloué vous sera directement facturé.

5.7 Limitation de la responsabilité

5.7.1 Le marchand, artisan ou exposant accepte de dégager le Festival Nadeshicon, ses organisateurs et le Club Animé Québec de toutes responsabilités en cas de pertes ou de préjudice matériel, y compris, mais non limité à, la perte d'argent, les frais accessoires, bris et amendes.

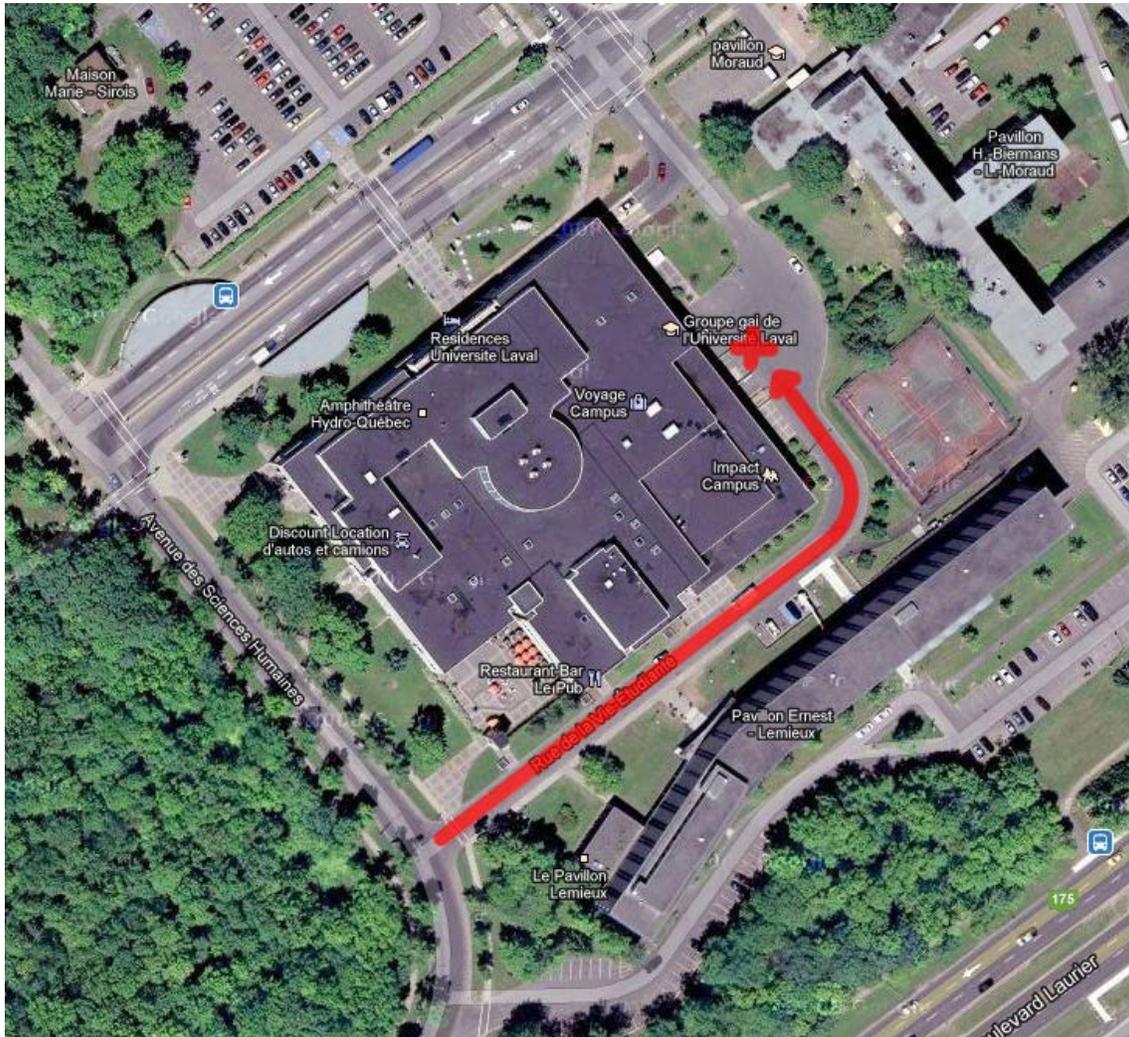
5.8 Licences et acceptation des risques

5.8.1 Tous les marchands et artisans sont responsables d'obtenir tous les permis nécessaires et autres permissions juridiques pour vendre leurs marchandises.

5.8.2 Tous les biens et les possessions du marchand ou artisan demeurent sous sa garde et sont sous sa responsabilité.

ANNEXE I

PLAN (DÉBARCADÈRE)



Pour accéder au débarcadère, prenez la rue de la Vie Étudiante, à partir de la rue des Sciences Humaines. Continuez jusqu'au bout de la rue de la Vie Étudiante, le débarcadère se trouve à votre gauche.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter : dealers@nadeshicon.ca